



ARRETE MUNICIPAL

Occupation du domaine public
du 25 octobre 2024 au 06 novembre 2024 :
Parking « Les Alpes »

N° 295 / 2024

Monsieur le Maire d'Abondance,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route et notamment les articles R.413-2, R.412-49, R.411-8 et R.411-5,
Vu les articles L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du code des communes,
Vu l'article L.131-3 du code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 modifié et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés et complétés,
Vu la demande de l'entreprise ENEDIS, 6 allée du Delta – 74200 THONON-Les-BAINS ;
Considérant la nécessité de réglementer l'occupation du domaine public du 25/10/2024 au 06/11/2024 sur la parcelle n° E 2769 située en bordure de la rue de l'Abbaye d'Abondance pour réaliser des travaux de : stationnement d'un groupe électrogène;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du vendredi 25 octobre 2024 au mercredi 06 novembre 2024, le stationnement de tous les véhicules sur la parcelle communale n° E 2769 en bordure de la rue de l'Abbaye d'Abondance (plan ci-joint) sera réglementée.

- Le stationnement de tous les véhicules sera interdit sauf aux véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera **assurée** par l'entreprise ENEDIS, 6 allée du Delta – 74200 THONON-Les-BAINS ; elle sera placée à tous les points stratégiques et y demeurera pendant toute la durée de la réglementation.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'Adjudant-Chef, commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
- Monsieur le Chef de centre du Centre de secours d'Abondance,
- Aux services techniques de la commune d'Abondance,
- L'entreprise ENEDIS, 6 allée du Delta – 74200 THONON-Les-BAINS ;

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Paul GIRARD-DESPIRAULEX.



Demande d'Arrêté pour la pose d'un Groupe électrogène pour la réalimentation des abonnés dépendant du poste de distribution publique Résidence des Alpes



Demande d'Arrêté pour la pose d'un Groupe électrogène pour la réalimentation des abonnés dépendant du poste de distribution publique Résidence des Alpes

